



Compte-rendu



Objet	Conseil du Collège des Écoles Doctorales
Lieu	Salle du Conseil
Date	18 octobre 2023
Heure	14 h

Participants	Fonction
Aurélie ANGLERAUD	Responsable administrative du CED
Elena AGUZOU	Gestionnaire financière du CED
Choukri BEN AYED	Directeur adjoint de l'ED LSHS
Yann BERBIGUIER	Représentant suppléant des doctorants de l'ED BCS
Christophe BONNOTTE	Directeur de la vie étudiante
Morgane BRISSAUD	Représentante des doctorants de l'ED LSHS
Sabrina BRUGIER	Assistante de gestion administrative CED
Claire BUISSON	Responsable de la cellule Études Doctorales CED
Vincent CHALEIX	Directeur adjoint de l'ED BCS
Claire CORBEL	Directrice du Pôle Recherche
Dominique CROS	Vice – Président Recherche
Véronique DELUCHAT	Directrice adjointe de l'ED SI
Guilhem FRESKALINE	Coordinateur du pôle Instruction à l'ANRT
Vincent GLOAGUEN	Vice – Président délégué à la Formation Doctorale
Dorian GUILLON	Assistant de gestion administrative CED
Anne JULIEN VERGONJANNE	Directrice de l'ED SI
Virginie LAVAUZELLE	Gestionnaire formation et activités de valorisation du doctorat CED
Alexandre MAITRE	Directeur adjoint de l'ED SI
Cyprien PLATEAU HOLLEVILE	Représentant suppléant des doctorants de l'ED SI
Claude RAYNAUD	Directrice de la Formation à la CCI formation
Frédérique SAVIGNAT	Responsable cellule Professionnalisation, Valorisation, Carrière CED
Delphine THARAUD	Directrice de l'ED GIO
Léo TRÉMOULET	Assistant de gestion administrative et communication CED
Danielle TROUTAUD	Vice-Présidente du Conseil Académique en formation restreinte
Soazig VILLERBU	Directrice de l'ED LSHS

Excusés :

Fanny ESCURE – Assistante de gestion administrative CED
Isabelle KLOCK FONTANILLE – Présidente de l'Université de Limoges
Mireille VERDIER SAGE – Directrice de l'ED BCS

Pouvoirs :

Clarisse BROSSIER donne son pouvoir à Yann BERBIGUIER,
Mireille VERDIER SAGE donne son pouvoir à Vincent CHALEIX,
Vincent LARROQUE donne son pouvoir à Cyprien PLATEAU HOLLEVILE.

Ordre du jour :

I - Institutionnel

- 1) Approbation du Compte rendu du Conseil du Collège des Écoles Doctorales (CED) du 14 juin 2023 (vote)
- 2) Nomination du Directeur du CED et présentation des nouveaux membres du Conseil

II - Présentation du dispositif CIFRE

III - Études doctorales et HDR

- 1) Bilan recrutements 2023
- 2) Point d'étape inscriptions 2023/2024
- 3) Procédure d'inscription dérogatoire
- 4) Formation continue et VAE
- 5) Procédure HDR

IV – Formation

- 1) Formation accompagnement à l'encadrement doctoral
- 2) Offre de formation transversale 2023/2024
- 3) Convention Individuelle de Formation (CIF)

V – Événements 2023/2024

- 1) Réunion d'accueil des doctorants primo-entrants
- 2) « Ma Thèse en 180 secondes » édition 2024

VI - Points divers

- 1) Communication – logo du CED et logos des ED
- 2) RH du CED
- 3) Point budgétaire

Vincent GLOAGUEN ouvre la séance à 14 h.

Il informe les membres du Conseil de l'absence d'Isabelle Klock Fontanille, Présidente de l'Université de Limoges, en déplacement à l'étranger.

I – INSTITUTIONNEL



1) Approbation du Compte rendu du Conseil du Collège des Écoles Doctorales (CED) du 14 juin 2023 (vote) (diapositive 5)

Le compte rendu du précédent Conseil du CED est soumis au vote des conseillers et **approuvé à l'unanimité**.

2) Nomination du Directeur du CED et présentation des nouveaux membres du Conseil (diapositive 6 à 8)

Aurélié ANGLERAUD rappelle le processus ayant conduit à la **nomination de Vincent GLOAGUEN en tant que Directeur du CED**.

Vincent GLOAGUEN ajoute que ce processus devra être suivi de la même manière pour nommer la/le futur(e) Directrice/Directeur du CED.

Le déroulement de ce processus sera garanti par la responsable administrative du CED.

Aurélié ANGLERAUD rappelle ensuite qu'un scrutin, destiné à élire les **nouveaux représentants des doctorants** avait eu lieu par **voix dématérialisée en juin 2023**.

Le nouveau mandat de ces doctorants a ainsi débuté au 1^{er} septembre 2023, pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 août 2025.

Conformément **aux statuts du CED**, chaque ED désigne ensuite l'un de ses représentants élus pour siéger au sein du Conseil du CED. A l'exception de l'ED GIO qui doit encore procéder à cette désignation, chaque Ecole Doctorale a ainsi proposé le nom du doctorant qui siègera dans le conseil du CED :

- L'ED BCS sera représentée par Clarisse BROSSIER,
- L'ED LSHS sera représentée par Morgane BRISSAUD,
- L'ED SI sera représentée par Vincent LARROQUE.

Vincent GLOAGUEN rappelle également que les représentants titulaires peuvent, en cas d'indisponibilité, mandater un autre représentant des doctorants de leur ED pour prendre part au conseil du CED. La présence des doctorants est, en effet, selon lui indispensable pour porter la parole de leurs condisciples et de leurs ED thématiques respectives.

Enfin, il remercie leurs prédécesseurs pour leur engagement préalable au sein du conseil du CED.

II – PRÉSENTATION DU DISPOSITIF CIFRE



Vincent GLOAGUEN propose d'organiser un cycle d'intervention, lors de chaque réunion du Conseil du CED, par les membres extérieurs, sur leurs domaines d'expertise respectifs.

À ce titre, Guilhem FRESCALINE, Responsable du Pôle Instruction CIFRE à l'ANRT, présente le dispositif CIFRE.

Il rappelle tout d'abord que ce dispositif s'appuie sur une **collaboration tri-partite** entre une **structure socio-économique, un laboratoire académique et un doctorant**.

Il apporte ensuite certains indicateurs concernant les CIFRE, à savoir :

- Évolution entre 2014 et 2022 :
Sur la période, le nombre de CIFRE a augmenté avec 1511 dossiers reçus en 2014 contre 1877 en 2022. Cette évolution est encouragée par le fort soutien de l'Etat vis-à-vis du dispositif, notamment dans le cadre de la LPR, qui devrait permettre d'atteindre un objectif de 2150 CIFRE en 2027,
- Rémunération des doctorants CIFRE :
Les doctorants financés par des CIFRE, perçoivent en moyenne un salaire de l'ordre de 31k€ bruts/ an. Cette rémunération est amenée à augmenter dans les prochaines années,
- Domaines scientifiques des CIFRE :
Tous les disciplines sont globalement concernées, avec, en outre, une augmentation notable dans le domaine des SHS,
- Typologie des employeurs :
Ces derniers appartiennent autant à des start - up, PME, ETI, collectivités territoriales ou associations.

Guilhem FRESCALINE rappelle ensuite à tous **les différentes étapes du processus administratif de constitution d'un dossier CIFRE**.

Il rappelle également **les conditions d'éligibilité pour chacune des trois parties** et invite à consulter le site de l'ANRT pour plus de détails et d'informations.

À l'issue de cette présentation, les interrogations suivantes sont formulées :

- Alexandre MAITRE demande s'il est possible d'envisager une CIFRE lorsque l'entreprise est en France mais que la mission confiée au doctorant doit s'effectuer essentiellement à l'étranger :

Guilhem FRESCALINE lui répond qu'il est important que **les recherches réalisées lors de la thèse puissent être engagées sur le territoire national**. Certains aménagements restent possibles et peuvent être toutefois précisés, par exemple via la mise en place d'une cotutelle internationale de thèse,

- Vincent GLOAGUEN demande des précisions sur la répartition du temps d'activité du doctorant entre les parties.
Sur ce point Guilhem FRESCALINE lui indique que le doctorant doit passer **au minimum 15 à 20 % de son temps de travail dans chacune des structures partenaires de la CIFRE**,
- Vincent GLOAGUEN s'interroge enfin sur **les modalités de gestion des situations de défaillance de la part de l'employeur**
A cette question, Guilhem FRESCALINE précise que deux cas de figure peuvent se présenter :
 - i) Lorsque le doctorant n'a pas encore été recruté, un changement d'employeur peut être envisagé,
 - ii) Lorsque le doctorant a déjà été recruté, un fond de garantie est mobilisé pour permettre le maintien du salaire. Ce dispositif ne peut toutefois pas être enclenché si le doctorant était recruté via un Contrat à Durée Indéterminée.

Guilhem FRESCALINE conclut son intervention par des remerciements adressés aux experts mobilisés, à titre bénévole, pour examiner les dossiers CIFRE, et ce dans des délais contraints puisque que l'ANRT s'est fixée un délai de réponse de 3 mois maximum.

Vincent GLOAGUEN remercie Guilhem FRESCALINE pour son intervention.

III – ÉTUDES DOCTORALES ET HDR



1) Bilan recrutements 2023 (*diapositive 11*)

Claire BUISSON présente un bilan quantitatif provisoire des sessions de recrutement organisées par les ED.

Une nouvelle session doit encore être organisée prochainement pour pourvoir le dernier sujet disponible de l'ED BCS.

Concernant les candidatures reçues, **154 dossiers ont été réceptionnés au CED, dont 101 recevables**.

88 candidats ont ensuite été auditionnés par les ED qui ont *in fine* retenues **48 candidats**.

2) Point d'étape inscriptions 2023/2024 (*diapositive 12*)

Concernant les inscriptions, **190 doctorants sont actuellement inscrits**, selon la répartition suivante :

- 41 inscrits dans l'ED BCS,
- 94 inscrits dans l'ED SI,
- 42 inscrits dans l'ED LSHS,
- 13 inscrits dans l'ED GIO

Parmi ces inscriptions, **56 concernent des primo-entrants**.

367 doctorants restent donc potentiellement en attente de réinscription, excepté si une soutenance intervient d'ici la fin de l'année civile.

Cet indicateur, relativement élevé, s'explique probablement par l'obligation réglementaire, à compter de cette rentrée universitaire, d'organiser un CSI avant chaque réinscription en thèse.

Un bilan de ce nouveau dispositif sera proposé lors du prochain conseil du CED, comme le précise Vincent GLOAGUEN.

3) Procédure d'inscription dérogatoire (*diapositive 13*)

Claire BUISSON rappelle une disposition de l'arrêté modifié du 25 mai 2016.

Il s'agit, en effet, de l'article 11 qui précise le cadre **des inscriptions dérogatoires lorsque le candidat ne dispose pas d'un diplôme de master ou équivalent.**

Ces modalités devront, à compter de la prochaine rentrée universitaire, être appliquées par les ED.

Suite à cette intervention, des précisions sont sollicitées par les membres du Conseil :

- Alexandre MAITRE demande, ainsi, si **les diplômes étrangers sont considérés comme des équivalents au diplôme de master.**

Sur ce point, Aurélie ANGLERAUD précise qu'ils n'entrent pas dans les équivalences prévues par les textes nationaux. Des **attestations de comparabilité** peuvent être fournies sur demande de l'étudiant par le centre ENIC NARIC mais la **décision finale doit relever de l'établissement, après avis du conseil de l'ED,**

- Anne JULIEN-VERGONJANNE demande comment sont considérés les **étudiants bénéficiant d'un diplôme d'ingénieur**

Claire BUISSON lui répond **que ces derniers sont équivalents à un diplôme de master, conformément aux directives réglementaires.**

4) Formation continue et VAE (*diapositives 14 à 17*)

Claire BUISSON précise les critères retenus conjointement **avec la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage (DFCA) pour définir le régime de formation continue au titre du doctorat.**

Vincent GLOAGUEN en profite pour remercier les collègues du Pôle Formation ayant contribué à l'interprétation du texte de loi et à son adaptation pour le Doctorat.

Il présente ensuite les **tarifs inhérents** à ce statut de stagiaire de la formation continue, **validés en CFVU et en CA en septembre 2023.**

Claire BUISSON introduit ensuite les particularités de la VAE en doctorat, co-élaborées également avec l'appui de la DFCA. Elle précise que la plupart des critères restent semblables à ceux d'un doctorat classique et que seules **certaines spécificités ont été introduites, à savoir la durée de la thèse en VAE, le format du manuscrit, et pour finir, la composition ainsi que la décision du jury.**

Vincent GLOAGUEN soumet cette proposition au vote des conseillers qui l'approuvent à l'unanimité.

Vincent Gloaguen indique que peu de doctorants sont concernés par ce dispositif puisque l'Université de Limoges comptabilise à ce jour 3 doctorants inscrits en VAE.

Claude RAYNAUD, qui intervient dans la gestion de la VAE, au titre de son activité professionnelle à la CCI, apporte certains éclairages et conseils méthodologiques, tel que la mise en place de grilles d'évaluation critériées, les modalités de validation partielle appliquées à la CCI, etc....

Claire BUISSON présente enfin les tarifs de la VAE qui incluent l'ensemble des différentes phases administratives, de la recevabilité du dossier à la délivrance du diplôme.

5) Procédure HDR (*diapositives 18 et 19*)

Vincent GLOAGUEN présente la **procédure actuellement appliquée à l'Université de Limoges concernant les demandes d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)**.

Il indique que cette procédure, en vigueur depuis 2006, nécessite d'être repensée, au regard des nombreuses évolutions intervenues au sein de l'établissement.

Il **présente donc les différentes réflexions à mener** et temps d'échanges envisagés pour aboutir à une **nouvelle procédure lors du prochain conseil du CED**.

En tant que présidente du CAC restreint, instance chargée de formuler un avis sur les dossiers de candidature à l'HDR, Danielle Troutaud prend la parole pour indiquer que les avis requis sont souvent rédigés par des personnes dont le lien professionnel avec le candidat peut s'avérer étroit. En ce sens, le recours à des expertises extérieures pourrait ainsi présenter certains avantages.

Vincent GLOAGUEN précise que le **texte relatif à la procédure de délivrance de l'HDR sera mis à disposition des membres de ce Conseil prochainement** afin qu'ils puissent commencer à réfléchir aux ajustements à envisager.

Anne JULIEN-VERGONJANNE évoque le cas de l'Université de Poitiers où les Maîtres de Conférences non HDR doivent s'engager dans le diplôme d'HDR aux termes de 3 demandes de codirection formulées.

Vincent GLOAGUEN précise qu'actuellement à l'UL, une commission ad hoc du CAC restreint procède à l'examen des demandes d'encadrement de thèse à taux plein formulées par des encadrants non HDR.

Lorsque cette demande recueille un avis favorable, il est demandé à la personne concernée de passer son HDR dans un délai de 5 ans, à compter de la première demande émise.

Choukri BEN AYED ajoute qu'au niveau national il est recommandé de ne pas passer l'HDR dans son propre établissement. Il précise également que le terme « garant » est fréquemment utilisé et semble davantage adapté à ceux de « chargé de suivi » ou de « Directeur de recherche ».

Aurélié ANGLERAUD précise que le texte règlementaire fait mention quant à lui du terme de « Directeur de recherche ».

IV – FORMATION



1) Formation accompagnement à l'encadrement doctoral 2023 (*diapositive 21*)

Frédérique SAVIGNAT présente le bilan de la session de la formation « Accompagnement à l'encadrement doctoral » du mercredi 5 juillet 2023.

Cette 1^{ère} session, engagée pour la 1^{ère} année à l'initiative du CED a rassemblé 13 participants répartis comme suit : 6 de l'ED BCS, 5 de l'ED SI et 2 de l'ED LSHS.

Avec un excellent niveau de satisfaction exprimé par les participants au travers du questionnaire d'évaluation, **elle propose de reconduire ce module au titre de l'année universitaire 2023/2024 avec 2 sessions**, organisées respectivement en janvier et juillet 2024.

Véronique DELUCHAT s'interroge sur le format qui lui semble court compte tenu de la diversité des thématiques à aborder. Elle suggère également d'aborder les différents sujets selon une approche plus thématique.

Concernant la durée des sessions, Frédérique Savignat lui précise qu'au-delà d'une journée, la communautés enseignants chercheurs est souvent difficile à mobiliser.

2) Offre de formation transversale 2023/2024 (diapositives 22 à 24)

Frédérique SAVIGNAT présente aux membres du **Conseil l'offre de formation transversale pour l'année universitaire 2023/2024.**

Les formations transversales seront **disponibles et ouvertes à l'inscription à partir du lundi 13 novembre 2023.**

Elle précise que toutes les informations sont disponibles sur le site internet du CED.

Elle ajoute **qu'un livret au format PDF est actuellement en préparation.**

66 formations transversales seront proposées au total dont 10 modules en anglais, 4 dédiés à l'éthique et l'intégrité, 7 en format distanciel.

7 modules inédits ont par ailleurs été intégrés à cette offre.

Elle en profite pour remercier la CCI Formation et notamment Claude RAYNAUD qui ont participé activement à l'ingénierie de ces nouvelles formations.

3) Convention Individuelle de Formation (CIF) (diapositive 25)

Frédérique SAVIGNAT fait un **point sur la Convention Individuelle de Formation (CIF).**

Elle rappelle que celle-ci est active sur la plateforme ADUM. Elle devra être obligatoirement renseignée par les doctorants primo-entrants cette année et constituera **un préalable au CSI puis à la réinscription.**

Anne JULIEN-VERGONJANNE évoque le cas de l'ED SI avec le problème rencontré avec le livret du doctorant du CSI qui tolère uniquement du texte et ne supporte pas l'ajout de documents ou de pièces-jointes.

Aurélié Angleraud précise qu'une nouvelle demande sera formulée en ce sens auprès des opérateurs ADUM durant le 1^{er} trimestre 2024. Une intégration de la CIF dans les documents préparatoires au CSI sera également étudiée.

V – ÉVÉNEMENTS 2023/2024



1) Réunion d'accueil des doctorants primo-entrants (diapositive 27)

Frédérique SAVIGNAT présente **la réunion d'accueil des doctorants primo-entrants prévue pour le jeudi 9 novembre 2023** à partir de 13 h 30 à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques (FDSE) - Amphi 250.

2) « Ma Thèse en 180 secondes » édition 2024 (diapositive 28)

Frédérique SAVIGNAT poursuit en présentant le **concours « Ma Thèse en 180 secondes » édition 2024** : finale locale à Limoges le jeudi 7 mars 2024 après-midi et finale régionale du regroupement Nord Aquitain à Poitiers, le mardi 19 mars 2024 à 17 h.

Vincent GLOAGUEN précise que **le regroupement avec Poitiers est maintenu pour cette nouvelle édition.**

VI – POINTS DIVERS



1) Communication – logo du CED et logos des ED (*diapositive 30*)

Léo TRÉMOULET présente **les logos du CED et des ED thématiques** aux membres du Conseil. Il remercie Marion FRAILE-CASTELLO pour son implication dans la construction de ces visuels.

Vincent GLOAGUEN rappelle que **ces logos découlent d'une demande de l'ED SI et qu'ils constituent un prolongement de la charte graphique de l'Université de Limoges.**

Véronique DELUCHAT s'interroge sur la date de livraison des logos aux ED.
Aurélie ANGLERAUD lui précise qu'ils seront transmis immédiatement à la suite du Conseil.

2) RH du CED (*diapositive 31*)

Aurélie ANGLERAUD fait le point sur les départs et les arrivés au sein du CED :

- Fanny ESCURE est revenue à 80 % depuis 1^{er} septembre 2023
- Amandine SENAMAUD est remplacée par Elena AGUZOU sur le poste de gestionnaire financière à partir du 1^{er} septembre 2023
- Léo TRÉMOULET termine son contrat le 31 décembre 2023. Il sera remplacé par Aurélie LACOMBE qui réintègre l'Université à l'issue de son détachement, à partir du 2 janvier 2024.

3) Point budgétaire (*diapositives 33 à 36*)

Vincent GLOAGUEN présente **le bilan de l'exécution budgétaire sur l'exercice 2023** :

- **Concernant le budget mutualisé, 52,3 %** a été consommé à ce jour,
- **Concernant la dotation des ED, 43,8 % du budget alloué a été dépensé.**

Aurélie ANGLERAUD précise que les éventuelles redistributions souhaitées entre les lignes budgétaires doivent lui être communiquées par les ED **avant le 30 octobre 2023.**

Aurélie ANGLERAUD présente ensuite le budget prévisionnel 2024 :

- **224 000 € ont été attribués au CED dont 20 %** sera gelé en début d'exercice. Un dégel automatique de 10 % aura lieu en septembre puis, éventuellement, des 10% complémentaires sur justificatif,
- Pour répondre à une demande formulée par les ED, **la ligne fonctionnement de chaque ED a été scindé entre formation et fonctionnement**, afin de permettre une meilleure lisibilité des dépenses engagées et de leurs typologies.

Vincent GLOAGUEN rappelle que **ces lignes sont fongibles entre elles.**

La séance est levée à 17 h 30 par Vincent GLOAGUEN.